



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Nant Du 12 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 11

Date de convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars, à 11h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Étaient Représentés : Jean-François GALLIARD par Yvan BOUAT, Michèle BARASCUR à Anne-Marie FRÉNEHARD, Claude AROCAS à Richard FIOL.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance ; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;

FINANCES

4. CFU : Compte Financier Unique : Délibérations
5. Affectation des résultats : Délibérations

Questions diverses / information du Maire

1. Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2026-22

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme M. Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

2. Approbation du PV du Conseil du 23 février 2026

Le procès-verbal du conseil du 23 février 2026 est approuvé à 9 voix pour et 2 abstentions.

3. Fonctionnement des assemblées : Enumération des décisions du Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21 du 23 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis le dernier conseil municipal daté du 23 février 2026, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

- Rénovation et agrandissement de l'école du Roc nantais : Avenant n° 2 lot 2 ROUSSEL Frédéric -1 450.00 € HT
- Rénovation et agrandissement de l'école du Roc nantais : Avenant n° 1 lot 12 SARL ARLES - 900.00 € HT
- Rénovation ancienne école des Liquisses : Avenant n° 2 lot 9 SARL ARLES - 1 104.00 € HT
- Restructuration de l'Hôtel de Ville : Avenant n° 2 lot 1 SUD AVEYRON CONSTRUCTION 2 220.00 € HT
- Restructuration de l'Hôtel de Ville : Avenant n° 2 lot 5 EURL JL CABIROU 4 510.32 € HT
- Restructuration de l'Hôtel de Ville : Avenant n° 2 lot 7 CHASSAING TECHNOLOGIES 6 338.01 € HT

DEVIS	24/02/2024	SANCHEZ ALEXANDRE 7 635.88 € (sanitaire école)
DEVIS	24/02/2024	CABIROU 1 519.92 € (sanitaire école)
DEVIS	24/02/2024	ARLES 1 438.44 € (sanitaire école)
DEVIS	24/02/2024	ARLES 3 277.25 € (revêtement sol pièce communale)
DEVIS	24/02/2024	SANCHEZ Loïc 17 449.30 € (réfection entrée du <u>Durzon</u>)
DEVIS	24/02/2026	SARL VEYRIÉ 11 890.80 € (peinture office de tourisme)
DEVIS	24/02/2026	SARL FEVRIER 4 362.00 € (fenêtre RDC hôtel de ville)
DEVIS	06/03/2026	EUROPE SERVICE 2 924.52 € (entretien moteur balayeuse)
DEVIS	11/03/2026	BUREAU VALLÉE 248.46 € (fournitures bureau)

- DP 0121682600009 – Section A – Parcelle 1417 – Rue du Faubourg Haut
- DP 0121682600010 – Section L – Parcelles 285, 287 et 455 – St Michel de Rouviac
- PC 0121682600004 - Section A - Parcelle 1452 – Lotissement Pré de la Grange

4. Vote du compte financier unique du budget annexe de l'assainissement (budget 45001)

Délibération n° 2026-23

Sous la présidence de Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2025 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 165 541.12 €

Recettes : 187 535.89 €

Solde d'exécution : 21 994.77 €

Investissement

Dépenses : 62 247.60 €

Recettes : 78 608.18 €

Solde d'exécution : 16 360.58 €

Hors de la présence de Monsieur Richard FIOL, Maire, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2025.

Délibération adoptée à 9 voix pour.

4. Vote du compte financier unique du budget annexe du lotissement (budget 45003)**Délibération n° 2026-24**

Sous la présidence de Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget annexe du lotissement 2025 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 63 682.21 €

Recettes : 53 632.73 €

Solde d'exécution : - 10 049.48 €

Investissement

Dépenses : 76 450.23 €

Recettes : 42 174.21 €

Solde d'exécution : - 34 276.02 €

Hors de la présence de Monsieur Richard FIOL, Maire, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget annexe du lotissement 2025.

Délibération adoptée à 9 voix pour.**5. Vote de l'affectation du résultat du budget assainissement (budget 45001)****Délibération n° 2026-25**

Le conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un déficit de - 32 113.12 €

Pour Mémoire BP 45001 budget assainissement - 2025	
Déficit de fonctionnement antérieur reporté	-54 107.89 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	99 289.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 :	
Excédent de fonctionnement	21 994.77 €
Excédent d'investissement	16 360.58 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	-32 113.12 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	115 649.58 €
Solde affecté comme suit :	
* Affectation au déficit reporté (dépenses de fonctionnement au 002)	-32 113.12 €
* Affectation à l'excédent reporté (recettes d'investissement au 001)	115 649.58 €

Délibération adoptée à 11 voix pour.

5. Vote de l'affectation du résultat du budget lotissement (budget 45003)**Délibération n° 2026-26**

Le conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un déficit de – 10 049.48 €

Pour Mémoire BP 45003 budget lotissement 2025	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	32 620.34 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	372 692.07 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 :	
Déficit de fonctionnement	-10 049.48 €
Excédent d'investissement	-34 276.02 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	22 570.86 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	338 416.05 €
Solde affecté comme suit :	
* Affectation à l'excédent reporté (recettes de fonctionnement au 002)	22 570.86 €
* Affectation à l'excédent reporté (recettes d'investissement au 001)	338 416.05 €

Délibération adoptée à 11 voix pour.

5. Vote de l'affectation provisoire du résultat du budget principal (budget 45000)**Délibération n° 2026-27**

Le conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 210 128.64 €

Pour Mémoire BP 45000 budget principal - 2025	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	294 001.35 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	-381 453.63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 :	
Excédent de fonctionnement	210 128.64 €
Déficit d'investissement	-373 960.61 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	+ 504 129.99 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2025	- 755 414.24 €
Solde de fonctionnement disponible affecté comme suit :	
* Financement de la section d'investissement (compte 1068) :	303 187.32 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	200 942.67 €
* Affectation au déficit reporté (dépenses d'investissement au 001)	-755 414.24 €

Délibération adoptée à 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 11h30.

Le secrétaire
Alain DELMASLe Maire
Richard FIOL

